

**VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UNE ATTESTATION OU FAIRE COMPLÉTER UN DOCUMENT OFFICIEL**

· **Vous concernant**

2 procédures existent

**OPTION 1 : VOUS PRÉSENTER DANS NOS BUREAUX**

Présentez-vous, muni de votre carte d'identité, de votre carte d'étudiant et des documents à faire compléter.

Horaire :

- du 1er octobre au 24 août : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h (fermé les mardi et jeudi après-midi)
- du 25 août au 30 septembre : lundi au vendredi de 9h à 16h.

Montants :

L'édition de certificats et d'attestations est payante dans certains cas. Aucun paiement en liquide ne sera accepté.

**ACCÈS VISITEURS** : Avenue A. Buyl, 87A  
1050 BRUXELLES  
Guichet F

**OPTION 2 : NOUS ENVOYER SIMULTANEMENT UN COURRIER PAR VOIE POSTALE ET UN E-MAIL A L'ADRESSE ATTESTATION ([attestation@ulb.ac.be](mailto:attestation@ulb.ac.be))**

Précisez la nature de votre demande et joignez :

- Une copie de votre carte d'identité datée et contresignée
- Les documents à faire remplir
- Le numéro d'étudiant (facultatif)

Une facture vous sera envoyée et l'attestation ne vous parviendra qu'une fois ce paiement réglé.

**ADRESSE POSTALE:** ULB Service des Inscriptions  
Bureau des CERTIFICATS et ATTESTATIONS  
Avenue F. Roosevelt, 50 CP 177  
1050 BRUXELLES

· **Concernant une tierce personne**

Vous souhaitez obtenir des informations, une attestation d'inscription ou une attestation de résultats pour une tierce personne. Cette démarche n'est possible que sur présentation d'une procuration nominative et d'une copie datée et contresignée de la carte d'identité de la personne concernée.

**Vous trouverez notre modèle de procuration ci-joint**

En effet, nous sommes tenus par des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la vie privée et ne pouvons vous communiquer de données relatives à une personne majeure, à moins bien sûr que nous soyons en possession de son accord express, ou que nous soyons requis par une autorité publique (article 9 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Décision du Conseil d'administration du 24 janvier 1994). Cette démarche est également d'application pour les parents d'étudiants inscrits ou ayant été inscrits dans notre Université.

**Personnes ressources** : Mme Franca Lollato et Mr Patrick Resier

Le cursus relevé de notes ainsi que le diplôme original ne sont pas disponibles au Service des Inscriptions. Pour ceux-ci, merci de vous adresser à votre secrétariat facultaire.

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**À compléter en capitales.**

Je soussigné(e), .....

déclare donner procuration à Madame/Monsieur<sup>1</sup> .....

.....

Afin d'obtenir en mon nom, :

- une attestation d'inscription pour l'année académique .....
- un certificat de réussite pour l'année académique .....
- de remplir un formulaire à destination de l'ONEM, du Forem ou des allocations familiales
- autre :

.....

.....

.....

Fait à : ....., le .....

Signature :

**NB : Joindre une copie datée et contresignée de la carte d'identité ou du passeport de l'étudiant.**

**La personne ayant obtenu procuration devra également présenter un document d'identité. Si ces conditions ne sont pas remplies entièrement, la procuration n'est pas valable et aucune attestation ne pourra être délivrée.**

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile